

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : **47**

Membres présents : **44**

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 13

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Avenants aux marchés de travaux de construction
de la salle de sports du lycée du Pays de Saint
Gilles Croix de Vie**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compétente pour la construction d'une salle de sports attenante du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, a attribué en juin 2020 les marchés de travaux.

Dans le cadre des travaux, des modifications doivent être apportées à cinq lots pour un montant de 61 827,58 € HT, afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage selon le détail suivant :

Lots	Titulaire	Montant € HT du marché initial	Objet de l'avenant	Montant € HT avenant n°2 inclus	Montant € HT marché avenant n°2 inclus	% de variation par rapport au marché initial
1 Gros œuvre	Voisin Construction	793 412.35€	Ajustement des linéaires de canalisations extérieures Ajustement des linéaires des fourreaux sous dallage Pose d'une chambre L3T dans le local technique Pose d'une chambre L5T pour les fourreaux extérieurs Alimentation de la bache incendie (pose d'un PE) Remplacement du mur agglomérés par voile béton banché (circulation zone vestiaires)	-51.19€	793 361.16€	-0.01%
3 Couverture-étanchéité	SOPREMA	230 000€	Pose de plots destinés à recevoir les panneaux photovoltaïques.	41 000€	271 000€	17.83%
7 menuiseries intérieures - agencement	Loué	100 423.61€	Fermeture provisoire du chantier dans l'attente de la pose des menuiseries	1 500€	102 450.75€	2.02%
8 faux plafonds	MCPA	37 450.70€	Modification des plafonds du hall de convivialité (remplacement des plafonds plaque de plâtre par des panneaux fibres de bois). Pose de plafonds panneaux fibre de bois dans la salle pluridisciplinaire	17 541.56€	54 992.26€	46.84%
15 Electricité	SNGE	86 500€	Modification de l'éclairage du hall de convivialité suite à la modification des plafonds Modification de la centrale d'alarme incendie pour l'asservissement des portes coupe feux	1 837.21€	88 337.21€	2.12%

Il est précisé que la modification des plafonds du hall de convivialité et la pose de plafonds panneaux fibre de bois dans la salle pluridisciplinaire sur le lot 8 Faux plafonds sont rendues nécessaires au regard des obligations posées par les DTU et afin d'améliorer l'acoustique.

Pour information, la pose de plots destinés à recevoir les panneaux photovoltaïques par le titulaire du lot 3 SOPREMA d'un montant de 41 000€ HT sera intégralement remboursée par Vendée Energie.

Il en résulte une augmentation du montant des marchés de base, avenants de 6 108,14 € HT approuvés par le conseil communautaire du 10 décembre 2020, de 67 935,72 € HT ce qui conduit à une augmentation du montant total des travaux de 2 361 750,60 € HT à 2 429 686.32 €, soit environ + 2.62 % des marchés de base.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 2°, L. 2194-1 6°,
R. 2194-2, R. 2194-3, R. 2194-7 et R. 2194-8,**

**Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-2-03 en date du 05 mars 2020 autorisant notamment, le lancement d'une consultation relative à la construction d'une salle de sports à proximité du lycée et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,
Vu la décision du Président n° 2020-083 du 02 juin 2020 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle de sports,**

Vu les marchés relatifs à la construction d'une salle de sports conclus,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021, à l'opération 405 Equipements annexes du lycée,

Vu les projets d'avenants soumis,

Vu le rapport,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de -51.19 € HT au lot 1 Gros œuvre du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec VOISIN CONSTRUCTION ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 41 000.00 € HT au lot 3 Couverture étanchéité du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec SOPREMA ;

Article 3 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 d'un montant de 1 500 € HT au lot 7 Menuiseries intérieures – agencements du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec LOUE ;

Article 4 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 17 541.56 € HT au lot 8 faux plafonds du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec MCPA ;

Article 5 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 1 837.21 € HT au lot 15 Electricité du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec SNGE ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les avenants aux lots 1, 3, 7, 8 et 15 du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports située à proximité du lycée tels que décrits au rapport.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **15 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le **16 AVR. 2021**

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.